



REGLEMENT DU JEU « TICKET A GRATTER 100% GAGNANTS NOTA-RISQUES-URBA »

ORGANISATEUR : MEDIA-IMMO (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : SIRET 75067561300020 dont le siège social est situé au 124, rue Louis Baudoin 91100 Corbeil Essonnes, organise du 23/09/2021 au 25/09/2021, un jeu de grattage avec obligation d'entrée au congrès de notaires selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

MEDIA IMMO dont le siège social est situé au 124 rue Louis Baudoin – 91100 Corbeil-Essonnes participera à l'événement congrès des notaires qui aura lieu du 23 au 25 septembre 2021. A cette occasion, elle organise un jeu de grattage et donne l'opportunité aux congressistes présents au congrès des notaires 2021 en possession d'un carton d'invitation, de gagner de nombreux cadeaux. Le principe de participation est simple, il suffit d'échanger sur le stand M8 (stand Nota-Risques-Urba) du congrès des notaires 2021 à Nice son carton d'invitation remis à l'accueil général de l'événement contre un ticket à gratter.

L'organisateur coordonne l'organisation du jeu et prend toute décision utile à son bon déroulement.

ARTICLE 2 - DUREE DU JEU

L'organisateur organise un jeu de type ticket de grattage avec obligation d'entrée au congrès de notaires.

Le jeu débutera le 23 septembre 2021 à 8h00 et s'achèvera le 25 septembre 2021 à midi GMT+02:00 selon les horaires fixés par le congrès des notaires.

MEDIA-IMMO se réserve le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger la période de jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

La société garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement du Jeu, et de préserver, dans la limite de ses moyens, une stricte égalité des chances entre tous les participants.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Ce concours est ouvert aux congressistes présents au congrès des notaires 2021 en possession d'un carton d'invitation officiel délivré à l'accueil général du congrès des notaires 2021 et dont l'activité professionnelle demeure en France métropolitaine ou dans les DROM-COM.

Le jeu concours n'est pas ouvert aux personnes ne possédant pas de carton d'invitation du congrès des notaires 2021. Le non-respect de cette contrainte par un participant entraînera la nullité de sa participation au jeu « TICKET A GRATTER 100% GAGNANTS NOTA-RISQUES-URBA ». MEDIA IMMO pourra effectuer ou faire effectuer toute vérification estimée nécessaire afin de contrôler la qualité des participants.

Les tickets de grattage sont délivrés, sous condition de possession d'un carton d'invitation NOTA-RISQUES-URBA, aux congressistes présents au congrès des notaires 2021, dans la limite d'un ticket par participant, pendant toute la durée de l'événement. Il s'agit d'un jeu en instants gagnants, à l'aide d'un ticket à gratter remis en échange du carton d'invitation NOTA-RISQUES-URBA du congrès des notaires 2021 lors du passage du participant sur le stand M8.

Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant peut accéder aux informations le concernant ou les faire rectifier en écrivant par simple lettre à MEDIA IMMO 124 rue Louis Baudoin 91100 Corbeil-Essonnes.



Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans aucune réserve.

ARTICLE 4 – PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Pour participer, les congressistes reçoivent lors de leur passage à l'accueil générale du congrès des notaires 2021, un carnet d'invitation dans lequel figure une invitation Nota-Risques-Urba qu'il devront remettre sur le stand M8 de l'événement pour obtenir un ticket à gratter. Le participant gratte son ticket pour découvrir son gain. Le ticket indiquera immédiatement, après grattage de la zone à gratter, le gain. Il existe huit niveaux de gain.

Chaque participant doit donner son ticket gagnant pour bénéficier de son lot. Les lots seront remis aux participants sur place ou envoyés dans les 2 mois suivant la fin du congrès des notaires 2021, comme écrit à l'article 5.

Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice en ce qui concerne les prix, notamment leur livraison, leur état, leurs qualités ou toute conséquence engendrée par leur possession ou leur utilisation.

ARTICLE 5 – DOTATION, VALEUR ET NATURE DES LOTS

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet. Il n'y aura aucune contrepartie financière possible.

Ces lots seront remis immédiatement sur le stand M8 ou envoyés aux gagnants dans les 2 mois suivant la fin du congrès des notaires 2021, date après laquelle les lots seront considérés comme perdus. La grille de lots et la valeur de chaque lot et la restitution des lots est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Liste des lots : Soit en tout 1496 lots.

	Désignation du lot	Nombre de lots	Valeur du lot	Mode de restitution du lot
Lot 1	Vélo électrique	3	4000€	Le gagnant se rendra dans un magasin « Culture vélo » de son choix afin de choisir son vélo.
Lot 2	Montre connectée Apple (carte cadeau apple store)	3	779€	Envoi du lot au gagnant par transporteur dans les 2 mois suivant la fin du congrès des notaires 2021
Lot 3	100 crédits à utiliser sur le site www.nota-risques-urba.fr	55	545€	Le lot sera crédité : <ul style="list-style-type: none">- pour les clients nota-risques-urba, sur leur compte client dans les 2 mois suivant la fin du congrès des notaires 2021.- Pour les non clients, dans les 2 mois après inscription sur le site nota-risques-urba.fr par le gagnant.
Lot 4	50 crédits à utiliser sur le site www.nota-risques-urba.fr	570	272,50€	Le lot sera crédité : <ul style="list-style-type: none">- pour les clients nota-risques-urba, sur leur compte client dans les 2 mois suivant la fin du congrès des notaires 2021.- Pour les non clients, dans les 2 mois après inscription sur le site nota-risques-urba.fr par le gagnant.
Lot 5	Memento Urbanisme construction 2021 des Editions Francis Lefebvre	125	139€	Le lot sera remis immédiatement au gagnant après remise de son ticket de jeu.
Lot 6	10 crédits à utiliser sur le site www.nota-risques-urba.fr	570	54,50€	Le lot sera crédité : <ul style="list-style-type: none">- pour les clients nota-risques-

				urba, sur leur compte client dans les 2 mois suivant la fin du congrès des notaires 2021. - Pour les non clients, dans les 2 mois après inscription sur le site nota-risques-urba.fr par le gagnant.
Lot 7	1 mug Nota-Risques-Urba	85	8€	Le lot sera remis immédiatement au gagnant après remise de son ticket de jeu.
Lot 8	1 briquet Nota-Risques-Urba	85	3€	Le lot sera remis immédiatement au gagnant après remise de son ticket de jeu.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et du fait de leur utilisation.

Pour l'ensemble des lots, la société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots équivalents, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre à la société organisatrice et à ses prestataires.

ARTICLE 7 - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé en l'étude d'Huissier de justice associé la SAS IDFACTO Office de Montlhéry 119 ter Paul Fort à Montlhéry (91310).

Un exemplaire papier du règlement sera disponible sur le stand M8 (Nota-Risques-Urba) du congrès des notaires 2021. Il sera également disponible sur le site www.nota-risques-urba.fr

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des modifications éventuelles du site, du service ou de leur exploitation.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

MEDIA IMMO se réserve le droit de publier les civilités, prénoms, noms, villes et photos des gagnants, ainsi que la liste des lots qu'ils auront remportés, sans que cela ne leur confère quelque droit que ce soit. Ce droit couvre l'Internet, l'impression et tout autre moyen de communication.

ARTICLE 9 - LIMITES DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

La société organisatrice Société MEDIA IMMO ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier, écourter, rallonger ou annuler le présent jeu et/ou à modifier le présent règlement.

